

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

#### COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 27 juin 2023 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Marc ROUVIER, 1<sup>er</sup> Adjoint**.

**Présents** : M. ROUVIER ; M-C. FABRE DE ROUSSAC ; M. IBARS ; L. GASC ; M. PEREZ ; B. DANIS ; N. LECLERC ; D. CUPOLI ; A. CHOUKROUN ; C. AZAIS ; S. MARTI ; S. JEAN ; D. VIALAS ; J-M. DUMAS ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

**Absents représentés** : W. BIGNON par M. ROUVIER ; G. REQUENA par M. PEREZ ; J-C ARAGON par M. IBARS ; S. ALLEMAND par L. GASC ; A. KELLY par B. DANIS ; J-D. POUSSIER par D. CUPOLI ; C. PROUTEAU par J-M. DUMAS ; L. DELAITE par S. JEAN - C. PINO par D. SAUVADE

**Absents** : Y MICHEL ; JF. MARY ; C. BASTIDE ; A. ZAKHARY

### **6. Budget supplémentaire 2023 budget principal (Annexe)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Conseil municipal, adoptant le budget Primitif de l'exercice 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la présente séance concernant l'approbation du Compte Financier Unique et l'affectation de résultat de l'exercice 2022,

Par délibération du Conseil Municipal de la même séance, le Compte Financier Unique, établi annuellement et conjointement par l'ordonnateur et le trésorier municipal à la clôture de l'exercice budgétaire a été approuvé et le résultat de clôture a été affecté de la façon suivante au budget supplémentaire proposé ci-après :

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépense compte 001 « Résultat d'investissement reporté »	521 007,09 €
Recette compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisé »	521 007,09 €

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »	563 104,25 €
--	--------------

La proposition de Budget supplémentaire sur l'exercice 2023, présentée ci-dessous, permet la prise en compte des résultats de l'exercice 2022 ainsi que l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au Budget Primitif 2023.

Il s'équilibre comme suit :

**Section investissement.....****671 007,09 €****Section fonctionnement.....****661 008,71 €****M57 BUDGET PRINCIPAL****SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Niveau de vote	INTITULE	Libellé	Dépenses	Recettes
		<u>OPERATIONS REELLES</u>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		165 811,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL		60 000,00	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		141 438,71	
65	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		191 397,00	
66	CHARGES FINANCIERES		107 500,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		12 000,00	
73	IMPOTS ET TAXES			-10 348,00
731	FISCALITE LOCALE			35 900,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			3 275,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			60 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			9 077,46
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			563 104,25
		<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>678 146,71</b>	<b>661 008,71</b>
		<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT		-17 138,00	
		<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>-17 138,00</b>	<b>0,00</b>
		<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>661 008,71</b>	<b>661 008,71</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Niveau de vote	INTITULE	Libellé	Dépenses	Recettes
		<u>OPERATIONS REELLES</u>		
10	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			521 007,09
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			167 138,00
956	INFORMATIQUE		40 000,00	
951	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		110 000,00	
	<b>TOTAL OPERATIONS</b>		<b>150 000,00</b>	<b>688 145,09</b>
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		521 007,09	0,00
		<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>671 007,09</b>	<b>688 145,09</b>
		<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	-17 138,00
		<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>	<b>-17 138,00</b>
		<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>671 007,09</b>	<b>671 007,09</b>

Au vu des éléments transmis, il est proposé au conseil municipal :

**D'adopter** le budget supplémentaire sur l'exercice 2023, concernant le Budget principal M57 détaillé ci-dessus,

**D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**

Entendu l'exposé du Rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**A LA MAJORITE**

**Pour 22, Contre 3**

**(C. PINO ; J. GROSSO ; D. SAUVADE)**

**DECIDE**

**D'adopter** le budget supplémentaire sur l'exercice 2023, concernant le Budget principal M57 détaillé ci-dessus,

**D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**Le secrétaire de séance**  
**Louis Gasc**



**Pour extrait conforme,**  
**Le 1<sup>er</sup> Adjoint**  
**Marc Rouvier**



Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le 13/07/2023



ID : 034-213401508-20230627-DEL23\_06\_27\_06-DE

